

Mettre en œuvre une
**éducation
inclusive**



Enseigner et intervenir
en milieu plurilingue
et pluriethnique

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

PROGRAMME DE SOUTIEN À UNE ÉDUCATION INCLUSIVE EN MILIEU PLURILINGUE ET PLURIETHNIQUE

Guide de présentation de projets CSDM

2016-2017

Orientations de la Politique interculturelle CSDM

Soutenir de manière adaptée le développement du plein potentiel des élèves qui fréquentent nos établissements (écoles, centres d'éducation des adultes ou de formation professionnelle), quelles que soient leurs caractéristiques (origine ethnique, langue maternelle, allégeance religieuse, situation socioculturelle, caractéristiques physiques, parcours scolaire ou migratoire, etc.), notamment en matière de maîtrise et d'utilisation du français, de manière à leur donner des chances égales de réussite.

S'appuyer sur l'équipe-école ainsi qu'un personnel formé dans le domaine interculturel et reflétant la composition de la population scolaire, pour l'intégration des élèves de toutes origines ainsi que pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et pluraliste de l'ensemble des élèves jeunes et adultes.

Accroître les liens entre l'école, les familles et la communauté dans toute sa diversité, de manière à soutenir les élèves dans leur cheminement scolaire et à faciliter leur participation au développement de la société québécoise par le partage du patrimoine culturel ainsi que des valeurs communes du Québec.

Conditions générales

Le programme de soutien à une école inclusive en milieu plurilingue et pluriethnique, financé par la Direction des services aux communautés culturelles (DSCC), alloue un soutien financier pour des projets visant les élèves du secteur jeune de la CSDM. L'établissement qui reçoit un soutien financier dans le cadre de la présente mesure doit respecter les conditions énoncées dans le présent document.

1. Objectifs à poursuivre

La réussite scolaire des élèves issus de l'immigration est étroitement liée aux orientations énoncées dans la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle¹. Les initiatives des commissions scolaires doivent donc s'inscrire à l'intérieur des objectifs suivants, qui découlent de cette politique. Il est à noter que ces objectifs rejoignent trois des cinq buts visés par les conventions de partenariat : l'amélioration de la maîtrise de la langue française, l'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes cibles et, finalement, l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Dans les milieux fortement pluriethniques, la planification des initiatives devrait donc tenir compte des réflexions liées aux conventions de partenariat et aux conventions de gestion et de réussite éducative.

La population desservie par les établissements scolaires de la CSDM est essentiellement issue des communautés culturelles. Autant dans les activités pédagogiques que dans les relations avec les parents et partenaires, la prise en compte de la diversité ethnoculturelle favorise non seulement la réussite éducative des élèves, mais aussi l'intégration à la société québécoise

1

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/PolitiqueMatiereIntegrationScolEduInterculturelle_UneEcoleAvenir_f.pdf

des familles et le mieux vivre ensemble, mettant ainsi en œuvre une éducation inclusive en milieu plurilingue et pluriethnique.

1.1 Objectifs de l'Axe 1 *Enseigner et intervenir en milieu plurilingue et pluriethnique*

Nos élèves plurilingues sont confrontés à un grand défi : celui d'apprendre la langue qui leur permet d'accéder aux savoirs dans toutes les disciplines. Dans un tel contexte, nous devons prendre des moyens pour améliorer leur réussite par la maîtrise du français.

La valorisation de la diversité ethnoculturelle québécoise et des compétences linguistiques des élèves plurilingues est à la source de leur intégration linguistique, scolaire et sociale et donc, ultimement, de leur réussite scolaire dans toutes les disciplines. Les initiatives auront pour objectif de promouvoir l'utilisation du français comme langue commune auprès des élèves non francophones. Celles-ci peuvent être tirées du *Répertoire d'activités et de mesures interculturelles*.

De façon spécifique, les initiatives de l'axe 1, soutenues par le programme, doivent avoir comme objectif de :

- Améliorer la maîtrise du français des élèves plurilingues en s'appuyant sur leur langue maternelle dans le cadre d'activités d'interactions orales et d'enseignement du vocabulaire;
- Favoriser l'intégration à la société québécoise et le dialogue interculturel par des activités d'éducation ou d'échanges interculturels;
- Développer les compétences interculturelles et en enseignement en milieu plurilingue du personnel scolaire.

1.2 Objectifs de l'Axe 2 *Améliorer les protocoles d'accueil, les services de francisation et les transitions*

Les élèves immigrants allophones qui arrivent dans nos écoles bénéficient de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, parfois durant plusieurs années, même une fois qu'ils sont intégrés dans les classes ordinaires ou d'adaptation, et ce, à tous les niveaux scolaires. Les élèves francophones nouvellement arrivés, même si le français fait partie de leur répertoire linguistique, ont également besoin d'un soutien aux premières étapes de leur intégration dans le pays d'accueil. Dans tous les cas, le choix des types de service et leur organisation, à leur arrivée comme au moment des transitions, sont cruciaux pour l'intégration scolaire et sociale de tous ces élèves, et, par conséquent, pour leur réussite scolaire.

De façon spécifique, les initiatives de l'axe 2 soutenues par le programme doivent avoir comme objectif de :

- Améliorer la maîtrise du français des élèves plurilingues en s'appuyant sur leur langue maternelle en organisant des activités favorisant les interactions orales de qualité et la création de liens sociaux entre les élèves nouvellement arrivés (non-francophones ou francophones) et les autres élèves de l'école (Ex. : mentorat, jumelage, etc.);
- Mettre sur pied des activités régulières qui favorisent les transitions harmonieuses entre les secteurs (Ex. : décroisement ou intégration partielle, etc.);

- Mobiliser le personnel de l'école autour d'un projet d'accueil et d'intégration structuré (Ex. : un protocole d'accueil ou d'intégration);

1.3 Objectifs de l'Axe 3 *Développer les partenariats école-famille-communauté*

L'engagement des parents dans la vie scolaire de leur enfant a un impact sur sa réussite, et ce, qu'ils maîtrisent ou non la langue française. L'objectif de cet axe est de favoriser la collaboration école-famille-communauté dans une perspective de dialogue et de reconnaissance mutuelle.

De façon spécifique, les initiatives de l'axe 3 soutenues par le programme doivent avoir comme objectif de :

- Développer et entretenir des relations de collaboration continue avec les familles immigrantes nouvellement arrivées;
- Organiser des activités favorisant les contacts positifs entre les familles et l'école (Ex. : rencontre d'accueil personnalisée, séance d'information sur le système scolaire québécois, etc.);
- Soutenir l'intégration scolaire et sociale des élèves nouvellement arrivés et de leur famille avec l'aide des ressources de la communauté.

2. Critères d'évaluation des projets :

- Le nombre d'élèves visés par le projet;
- Le nombre d'objectifs spécifiques visés par l'axe choisi;
- Le nombre de membres du personnel de l'école impliqués dans le projet;
- La fréquence des activités et leur étendue dans l'année scolaire;
- La durabilité des initiatives dans le milieu;
- La pertinence des dépenses et le caractère réaliste des prévisions budgétaires;
- La portée pédagogique des activités et la qualité de la préparation, de la réalisation et des réinvestissements;
- Les modalités d'évaluation des activités.

3. Procédure de demande de financement

Les demandes de subvention pour les projets prévus pour l'année scolaire courante sont soumises en utilisant le Formulaire de présentation de projet, disponible sur le site des Services éducatifs, dans l'onglet Éducation inclusive. Le formulaire doit absolument être rempli à l'ordinateur et signé par la direction. Le formulaire signé peut être acheminé par courrier interne en format papier, en format numérisé par courriel ou envoyé par courriel en format Word par la direction à l'un des responsables du dossier. (Voir en page 6 du document)

- Un projet peut se réaliser dans une ou plusieurs écoles.
- Les demandes peuvent être acceptées jusqu'à **l'épuisement des fonds** au Bureau du développement de l'expertise pédagogique.
- Pour tous les projets, un **RAPPORT FINAL** incluant un état détaillé des dépenses et des contributions doit être déposé **au plus tard le 9 juin 2017** au Bureau du développement de l'expertise pédagogique en utilisant la version électronique du formulaire prévu à cet effet.

4. Dépenses admises

Les sommes sont allouées dans le cadre de la mise en oeuvre de la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* et plus particulièrement pour le soutien à des initiatives en milieu scolaire qui ont pour objectif l'intégration des élèves nouvellement arrivés et pour l'éducation interculturelle. Les sommes versées peuvent servir à payer des dépenses de nature diverse, mais il est important que ces dépenses soient directement reliées à des initiatives qui correspondent aux modalités décrites dans le présent document. Il peut s'agir notamment de dépenses pour :

- le temps de libération pour le personnel scolaire, requis pour la planification, la préparation ou le suivi des initiatives;
- les ressources humaines additionnelles dont le mandat est ponctuel, en lien avec la réalisation des initiatives;
- les frais de formation pour le personnel scolaire, dans la mesure où la formation est en lien direct avec les initiatives soutenues;
- l'achat de matériel périssable requis pour la réalisation des initiatives;
- les frais reliés à des sorties culturelles ou des visites éducatives;
- l'achat de matériel pédagogique (**maximum de 50 % du financement demandé**);
- l'achat de matériel TIC (**maximum de 50 % du financement demandé**).

	Axe 1 Enseigner et intervenir en milieu plurilingue	Axe 2 Améliorer les protocoles d'accueil, les services de francisation et les transitions	Axe 3 Développer les partenariats école- famille-communauté
Maximum par projet	3 000 \$	3 000 \$	5 000 \$

Dépenses non admises :

- les dépenses récurrentes et relatives au fonctionnement normal des services aux élèves;
- le salaire du personnel scolaire ou des ressources externes qui ont pour mandat d'offrir des services éducatifs, des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français ou des services de soutien aux élèves issus de l'immigration;
- l'acquisition et l'adaptation de matériel didactique pour les élèves en intégration linguistique, scolaire et sociale;
- l'achat de mobilier.

5. Échéancier

Activités	Échéancier
Diffusion du <i>Guide de présentation de projets CSDM</i> et du formulaire de demande aux écoles	Septembre 2016
Réponses aux écoles et 1 ^{er} versement de 60 % de l'allocation	À partir du 21 octobre 2016
Date limite du dépôt des rapports finaux	9 juin 2017
2 ^e versement de l'allocation	30 juin 2017

Responsables du dossier :

Axe 1

Réginald Fleury
poste 6173
fleuryr@csgm.qc.ca

Axe 2

Sonia Fréchette
poste 1493
frechetteso@csgm.qc.ca

Axe 3

Sonia Robitaille
poste 8949
robitailleso@csgm.qc.ca